MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
ET DES POSTES

PANORAMA

DES ACTIONS

Edition 2020

www.mdenp.gov.bf

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 3

AVANT-PROPOS 5

INTRODUCTION 6

I : PRÉSENTATION DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES 7

I-1- Le Ministère 8

I-2- Les structures 10

II : PERFORMANCE DES STRUCTURES TECHNIQUES 16

II-1- Performance institutionnelle 17

II-2- Actions fortes 17

IV- PERSPECTIVES 29

CONCLUSION 31

ANNEXES 32

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFP-PME	**:**	Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
AG-EPE	:	Assemblée Générale des EPE
ANPTIC	:	Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication
ARCEP	:	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
BCMP	:	Bureau Comptable Matières Principal
CHR	:	Centres Hospitaliers Régionaux
CHU	:	Centres Hospitaliers Universitaires
CIM	:	Circuit Intégré des Missions
CMA	:	Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale
CMLS	:	Comité ministériel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
COFAN	:	Conférences au Faso sur le Numérique
CORUS	:	Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires
COVID-19	:	Maladie à Coronavirus 2019 (Coronavirus Disease 2019)
CSPS	:	Centres de Santé et de Promotion Sociale
DAD	:	Direction des Archives et de la Documentation
DAF	:	Direction de l'Administration des Finances
DCP	:	Direction de la Coopération Postale
DCPM	:	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DCPP	:	Direction de la Coordination des Projets et Programmes
DDEN	:	Direction du Développement de l'Expertise Nationale dans le domaine des télécommunications/TIC
DDII	:	Direction du Développement Institutionnelle et de l'Innovation
DELGI	:	Délégation générale à l'informatique
DFP	:	Direction de la Formulation des Politiques
DG	:	Directeur Général
DGAP	:	Direction Générale des Activités Postales
DGDI	:	Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique
DGESS	:	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGICE	:	La Direction Générale des Infrastructures de Communications Electroniques
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTIC	:	Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication
DI	:	Direction des Infrastructures
DIN	:	Direction de l'Industrie Numérique
DIRCAB	:	Directeur de Cabinet
DMP	:	Direction des Marchés Publics
DPEN	:	Direction de la Promotion de l'Economie Numérique
DPPO	:	Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle
DRCE	:	Direction de la Règlementation des Communications Electroniques
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
DRIC	:	Direction des Relations internationales et de la coopération
DRN	:	Direction de la Règlementation et de la Normalisation
DRPS	:	Direction de la Règlementation Postale et du Suivi
DSEC	:	Direction du Suivi, de l'Evaluation et de la Capitalisation
DSI	:	Direction des Services Informatiques
DSP	:	Direction des Stratégies et Politiques
DSS	:	Direction des Statistiques Sectorielles
DVS	:	Direction de la Vulgarisation et de la Sensibilisation
EPE	:	Etablissement Public de l'Etat
FNDSI	:	Forum National des Directions des Services Informatiques

FNOS	:	Forum National sur l'Open Source
Gbps	:	Giga Bit par seconde
GEC	:	Gestion Electronique du Courrier
GED	:	Gestion Electronique des Documents
IGS	:	Inspection Technique des Services
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
IXP	:	Point d'échange Internet (Internet eXchange Point)
MDENP	:	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
MPTIC	:	Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication
MTPEN	:	Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADTIC	:	Projet d'Appui au Développement des Technologies de l'Information et de la Communication au Burkina Faso
PAV	:	Point d'Atterrissement Virtuel
PBNT	:	Projet Backbone National de Télécommunication
PCU-THD	:	Projet de Connectivité Urbaine Très Haut Débit
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PRICAO BF	:	Projet Régional d'Infrastructure de Communication de l'Afrique de l'Ouest - Burkina Faso
RESINA	:	Renforcement et d'extension du réseau informatique national de l'administration
RT-RSIA	:	Rencontre Technique des Responsables des Système d'Information de l'Administration
SAE	:	Archivage Electronique des Documents
SG	:	Secrétaire général
SI	:	Systèmes d'Information
SIG	:	Système d'Information Géographique
SIGED	:	Système Intégré de Gestion Électronique des Documents
SIGEPE	:	Système Intégré de Gestion des Établissements Publics de l'Etat
ST-AES	:	Secrétariat Technique d'Analyse et des Etudes Stratégiques
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UV-BF	:	Université virtuelle du Burkina Faso
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

AVANT-PROPOS

La conduite de l'action publique est soumise à un devoir de redevabilité vis-à-vis des clients de l'administration publique. Ce devoir commande que des dispositions soient prises pour informer les partenaires et bénéficiaires de nos actions de toutes les initiatives qui sont développées au quotidien pour leur plein épanouissement.

Le présent panorama qui a été initié dans cette optique, vise à rendre compte annuellement des actions mises en œuvre par le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes, en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires, pour une amélioration continue des services de communications électroniques et des postes au bénéfice de nos populations.

Cet outil permet de faire une analyse de la performance réelle du ministère dans les domaines du numérique et de la poste et également de présenter une vue analytique et panoramique des actions majeures réalisées, au cours d'une année, dans ces domaines. Il permet, en outre, de faire ressortir les retombées immédiates et/ou lointaines des actions sur le bien-être des bénéficiaires.

J'invite l'ensemble des acteurs, des partenaires, des bénéficiaires et la population en général à s'approprier cet outil qui est une vitrine de l'action gouvernementale en matière de développement du numérique et des postes.

Hadja Fatimata OUATTARA/SANON

Officier de l'Ordre National

INTRODUCTION

De nos jours, il n'est aucun doute qu'un réseau postal dynamique et un environnement numérique performant sont des tremplins pour le développement économique d'un pays. Ainsi, tout comme les routes, l'eau et l'électricité, les services postaux et du numérique forment une plateforme de base essentielle au progrès économique et social.

Le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), conscient de cette réalité, s'inscrit continuellement dans la dynamique de la recherche des solutions appropriées pour booster le développement du Burkina Faso. Il a, à cet effet, défini des stratégies nationales de développement de l'économie numérique et du secteur postal qui s'incrivent dans la mise en œuvre des orientations nationales en matière de planification du développement.

Pour rendre compte des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ces différentes stratégies, le ministère en charge des postes et du développement de l'économie numérique s'est engagé à élaborer annuellement un panorama qui a pour ambition d'analyser les performances réelles des structures du MDENP dans les domaines principaux de son champ d'actions que sont le numérique et la poste.

Le présent document, premier du genre et portant sur l'année 2020, est axé autour de trois (03) points essentiels : (i) la présentation du ministère, (ii) la performance des structures techniques, (iii) les perspectives.

I

PRÉSENTATION DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

MDENP

I.1. Le Ministère

Le Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) a été créé par le décret N°2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant remaniement du gouvernement. Cette organisation résulte de l'élargissement des missions du Ministère en charge des postes et des télécommunications pour prendre en compte celles précédemment assignées à la Délégation générale à l'informatique (DELGI). Cette restructuration avait pour objectif le développement d'une synergie pour la mise en cohérence des politiques et stratégies de promotion des télécommunications et de l'informatique.

Le Décret N°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement a une fois de plus élargi le champ d'action du ministère en y intégrant le secteur des transports, donnant ainsi naissance au Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique (MTPEN).

Une nouvelle réorganisation a conduit à la création, en janvier 2013, du Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes (Cf. Décret N°2013-002/PRES/PM du 02 Janvier 2013 portant composition du Gouvernement), maintenu dans le paysage institutionnel du Burkina Faso jusqu'à nos jours.

Aux termes du décret 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de développement de l'économie numérique et des postes. A cet effet, il est chargé, dans le domaine de l'économie numérique, du développement des infrastructures de communications électroniques, de l'accompagnement, de la promotion des usages des TIC, du développement des services en lignes et des contenus locaux et du développement d'une industrie locale basée sur les TIC. En matière de poste, il est chargé, entre autres, du développement de l'expertise nationale dans le domaine postal et du suivi de la mise en œuvre du service postal universel.

L'organisation du ministère est consacrée par le décret N°2018-777/PRES/PM/MDENP du 28 août 2018. Suivant les dispositions dudit décret, les structures du MDENP sont organisées autour du Cabinet du ministre, d'une part, et du Secrétariat général, d'autre part. Ainsi, Le cabinet du Ministre comprend le Directeur de cabinet, les Conseillers techniques, l'Inspection technique des services, la Cellule des chargés de mission, le Secrétariat technique d'analyse et des études stratégiques, le Secrétariat particulier, le Protocole et le Service de sécurité. Le Secrétariat général est composé, outre ses services, de treize (13) structures centrales, deux (02) structures rattachées et dix (10) structures de mission.

La réalisation des missions assignées à ces différentes structures se fait suivant les orientations définies par les référentiels nationaux de planification en vigueur. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du

Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), plusieurs politiques sectorielles ont été formulées dont les deux ci-après qui renferment les actions majeures du MDENP :

- La politique sectorielle « Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat »
- La politique sectorielle « Commerce et Services Marchands ».

Pour réaliser sa mission, le MDENP a défini des actions réparties entre ces deux (02) politiques sectorielles et quatre (04) programmes budgétaires. Il s'agit de :

- Programme 095 : Développement des infrastructures de communications électroniques ;
- Programme 136 : Transformation et écosystème numériques ;
- Programme 096 : Appui au sous-secteur postal ;
- Programme 097 : Pilotage et soutien aux structures du MDENP.

I.2. Les structures

❖ **Le Cabinet du Ministre**

Les activités du Cabinet du Ministre sont placées sous la coordination du Directeur de Cabinet **Monsieur Abdoulaye OUEDRAOGO**. Il assiste le ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et assure les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions.

Abdoulaye OUEDRAOGO
DIRCAB

❖ Le secrétariat technique d'analyse et des études stratégiques est chargé d'assurer la veille, d'initier des réformes d'ordre stratégique et d'explorer des thématiques émergentes dans le domaine de l'économie numérique et des postes. Il est placé sous la direction du **Docteur Aminata ZERBO née SABANE**.

Dr. Aminata ZERBO / SABANE
ST-AES

❖ L'Inspection technique des services veille à l'application de la politique du département, assure le suivi-conseil et le contrôle du fonctionnement des services, des projets et programmes du ministère. Elle est placée sous l'autorité de l'Inspecteur général des services, **Monsieur Ernest W. ILBOUDO**.

Ernest W. ILBOUDO
IGS

❖ Les Conseillers Techniques sont chargés de l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre, de l'étude de toutes les questions relevant de leurs compétences et de l'assistance-conseil du Ministre.

❖ La Cellule des chargés de mission regroupe des hauts cadres du département notamment ceux ayant occupé de hautes fonctions politiques et/ou administratives et qui rejoignent leurs départements ministériels en fin de mandat. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'Administration publique et qui leur sont confiés par le Ministre.

❖ **Le Secrétariat général**

Le Secrétariat général assure la coordination administrative et technique des structures du ministère. Il joue également un rôle d'assistance du ministre dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement de l'économie numérique et des postes. Il est dirigé par **Monsieur Kisito TRAORE**.

Kisito TRAORE
Secrétaire Général

Les structures centrales

⇨ Les Directions Générales

❖ La Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC) est dirigée par **Monsieur Roch Oumar BOUGOUMA** et a pour mission d'élaborer et de coordonner la stratégie nationale en matière de technologie de l'information et de la communication.

Elle est composée de :
- la Direction des Stratégies et Politiques (DSP) ;
- la Direction de la Règlementation et de la Normalisation (DRN) ;
- la Direction de la Vulgarisation et de la Sensibilisation (DVS).

Roch Oumar BOUGOUMA
DGTIC

❖ La Direction Générale des Infrastructures de Communications Electroniques (DGICE) a pour mission de mettre en œuvre les politiques et d'élaborer les textes légaux et règlementaires relatifs au développement des infrastructures de communications électroniques et des services d'accès et d'utilisation de ces infrastructures au Burkina Faso. Elle est dirigée par **Monsieur Sidi Mohamed Galliam OUEDRAOGO** et comprend :
- la Direction de la Règlementation des Communications Electroniques (DRCE) ;
- la Direction des Infrastructures (DI)
- la Direction des Relations internationales et de la coopération (DRIC).

Sidi Mohamed Galliam OUEDRAOGO
DGICE

❖ La Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique (DGDI) est dirigée par **Monsieur Jacques Rodrigue Ragnimpinda GUIGUEMDE** et a pour mission de créer et de promouvoir les conditions nécessaires à l'essor d'une industrie numérique au Burkina Faso. Elle comprend :

- la Direction de l'Industrie Numérique (DIN) ;
- la Direction du Développement de l'Expertise Nationale dans le domaine des télécommunications/TIC (DDEN) ;
- la Direction de la Promotion de l'Economie Numérique (DPEN).

J. Rodrigue R. GUIGUEMDE
DGDI

❖La Direction Générale des Activités Postales (DGAP) a pour mission de concevoir et de suivre les politiques sectorielles et d'élaborer les textes légaux et règlementaires relatifs au développement du secteur des postes. Elle est dirigée par **Madame Madina BOUDA** et comprend :

- la Direction de la Coopération Postale (DCP) ;
- la Direction de la Règlementation Postale et du Suivi (DRPS)

Madina BOUDA
DGAP

⇨ Les Directions transversales

❖La Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) est dirigée par **Monsieur Hugues Christian LINGANI** et a pour mission de concevoir, de programmer, de coordonner, de suivre et d'évaluer les actions de développement au niveau sectoriel. Elle comprend :

- la Direction de la Coordination des Projets et Programmes (DCPP) ;
- la Direction de la Formulation des Politiques (DFP) ;
- la Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle (DPPO) ;
- la Direction du Suivi, de l'Evaluation et de la Capitalisation (DSEC) ;
- la Direction des Statistiques Sectorielles (DSS).

Hugues Christian LINGANI
DGESS

❖ La Direction de l'Administration des Finances (DAF) est dirigée par **Monsieur Ali Diaby KASSAMBA** et a pour mission d'assurer la gestion des moyens financiers et matériels du Ministère.

Ali Diaby KASSAMBA
DAF

❖ La Direction des Marchés Publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du département et est dirigée par **Madame Suzanne OUEDRAOGO/ZOMA**

Suzanne OUEDRAOGO/ZOMA
DMP

❖ La Direction des Ressources Humaines (DRH) a pour mission d'assurer, en relation avec le Ministère en charge de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du département. Elle est dirigée par **Madame Abiba Corotimi NIYA/OUEDRAOGO.**

Abiba Corotimi NIYA/OUEDRAOGO
DRH

❖ La Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) est dirigée par **Monsieur Laldaogo SORGHO.** Elle a pour mission de coordonner et de gérer les activités de communication interne et externe du Ministère.

Laldaogo SORGHO
DCPM

❖ La Direction des Archives et de la Documentation (DAD) œuvre à assurer le traitement, la gestion et la conservation de la mémoire documentaire du Ministère. Elle est dirigée par **Madame Chantal ZOUNGRANA/OUEDRAOGO**.

Chantal ZOUNGRANA/OUEDRAOGO
DAD

❖ La Direction des Services Informatiques (DSI) a pour mission d'assurer la formulation, la coordination et la mise en œuvre de la politique informatique du Ministère. Elle est dirigée par **Monsieur Etienne BATIOBO.**

Etienne BATIOBO
DSI

❖ La Direction du Développement Institutionnelle et de l'Innovation (DDII) est dirigée par **Monsieur Boureima OUEDRAOGO**. La direction a pour mission d'assurer le développement institutionnel et organisationnel et de promouvoir la culture de la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère.

Boureima OUEDRAOGO
DDII

❖ Le Bureau Comptable Matières Principal (BCMP) est chargé du traitement des opérations de la comptabilité des matières et du suivi administratif et comptable du patrimoine. Il assure la gestion des matières qui lui sont confiées et est dirigé par le Comptable principal des matières, **Monsieur Siaka BARRO**.

Siaka BARRO
CPM

Les structures rattachées

❖ La Poste Burkina Faso est une société d'Etat dotée de la personnalité morale et jouissant d'une autonomie de gestion. Elle a été créée par décret n°94-414/PRES/MEC du 21 novembre 1994 et modifiée par le décret N°97-210/PRES/PM/MCC/MCIA du 28/04/1997.

La Poste Burkina Faso a pour missions essentielles la mise en place et l'exploitation du service public de la poste et des services financiers postaux. Elle est dirigée par **Monsieur Bamory OUATTARA.**

Bamory OUATTARA
DG de La Poste BF

❖ L'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) est un établissement public de l'Etat (EPE). Elle a été instituée par décret N°2014- 055 /PRES/PM/MEF/MDENP/MFPTS du 07 février 2014 et est chargée d'assurer la mise en œuvre des grands programmes de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du Burkina Faso. Elle a pour missions, d'une part, l'opérationnalisation de la stratégie du Gouvernement en matière d'administration électronique et, d'autre part, la promotion de l'utilisation des TIC dans les autres domaines de développement social, économique, scientifique et culturel. Elle est dirigée par **Monsieur Dié SANOU.**

Dié SANOU
DG ANPTIC

Les structures de mission

Les structures de mission sont les projets et programmes de développement concourant à l'accomplissement des missions du Ministère et les cellules ou comités créés pour prendre en charge les questions transversales d'intérêt majeur. Ces structures ont été créées pour exécuter les missions conjoncturelles ou temporaires du département. Le MDENP assure l'orientation, le suivi et l'évaluation des activités de ces structures de mission entrant dans le cadre de ses attributions et placées sous sa tutelle.

Ces structures sont :

- le Projet Régional des Infrastructures de Communication en Afrique de l'Ouest-composante du Burkina Faso (PRICAO-BF) ;
- le Projet d'Appui au Développement des Technologies de l'Information et de la Communication au Burkina Faso (PADTIC) ;
- le Projet Backbone National des Télécommunications (PBNT) ;
- le Projet e-Burkina ;
- le Projet de mise en place d'une plateforme Cloud au profit de l'administration, des entreprises et des citoyens (G-Cloud) ;
- le Projet de Renforcement et d'extension du réseau informatique national de l'administration (RESINA) ;
- la Cellule genre ;
- la Cellule environnementale ;
- le Comité Anti-Corruption ;
- le Comité ministériel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST (CMLS).

II

PERFORMANCE DES STRUCTURES TECHNIQUES

II.1. Performance institutionnelle

A l'issue de l'évaluation de la performance des structures au titre de l'année 2019, le MDENP a réalisé une performance globale satisfaisante. En termes d'efficacité, c'est-à-dire le niveau de réalisation des activités programmées et dans les délais prévus, sa performance était également satisfaisante. Les structures techniques des domaines du numérique et des postes ont obtenu une efficacité moyenne légèrement supérieure à la moyenne du ministère.

Cette performance, calculée sur la base des activités inscrites dans le programme d'activités du ministère est satisfaisante. Cependant, elle ne traduit pas la performance réelle du ministère en termes d'efficacité, car ne prenant pas en compte toutes les activités réalisées hors programme et parfois induites par des évènements circonstanciels.

En effet, l'importance et la transversalité du secteur de l'économie numérique et des postes entraine une interaction continue avec les autres secteurs. En outre, la nature dynamique du numérique commande parfois des initiatives ponctuelles pour résoudre des problèmes circonstanciels, à l'image des actions réalisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 au cours de cette année 2020.

Ainsi, au titre de l'année 2020, les structures techniques du MDENP ont réalisé d'importantes activités planifiées à l'avance mais également décidées en cours d'année pour répondre à des préoccupations majeures.

II.2. Actions fortes

1. Renforcement du cadre règlementaire et institutionnel

1.1 Réforme de l'Autorité de régulation

Le secteur des communications électroniques au Burkina Faso, est régi par la loi n°061-2008/AN adoptée en 2008 (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Loi_N__061-2008_Portant_reglementation_des_telecoms.pdf*). Une décennie après, cette loi a révélé un certain nombre d'insuffisances et de lacunes. Pour y remédier, une loi modificative a été adoptée en novembre 2019 (loi n°009-2019/AN) (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/loi-nc2b0009-2019-an-portant-modification-de-la-loi-nc2b0061-2008jan-du-27-novembre-2008-portant-reglementation-generale-des-reseaux-et-services-de-communications-electr.pdf*). Cette loi modificative a introduit des innovations majeures qui affectent significativement l'organisation et la gouvernance de l'Autorité de régulation.

Pour mettre en œuvre les dispositions de cette loi, un nouveau décret portant organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation a été adopté le 30 juin 2020 (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Decret_N__2020-562_portant_organisation_et_fonctionnement_de_l_ARCEP.pdf*). Il réalise une réforme de cette institution dont le rôle principal est d'assurer un bon développement du secteur en faisant respecter, notamment, les règles qui encadrent la construction des infrastructures, la concurrence entre les opérateurs, les normes de qualité de services aux consommateurs.

Les bénéfices de cette réforme sont entre autres :

- la création d'un Secrétariat exécutif désormais chargé de la gestion courante des affaires techniques, juridiques, administratives et financières de l'Autorité de régulation. Cela permet de respecter l'obligation de la séparation entre l'instruction et le jugement des dossiers de litiges ;
- une innovation dans le fonctionnement du Conseil de régulation dans une optique d'instaurer une culture de rationalisation de l'utilisation des ressources financières ;

- l'institution, au profit de l'Etat, de l'ARCEP et des tiers, d'une responsabilité solidaire des membres du Conseil de régulation pour les actes et décisions pris en violation de la loi ;
- le renforcement de l'indépendance du Conseil de régulation par des mesures de prévention des cas de conflit d'intérêt.

1.2 Opérationnalisation du fonds d'appui à la mise en œuvre des mesures exceptionnelles

La bonne gouvernance du secteur des communications électroniques peut engendrer la nécessité, pour le Gouvernement ou pour l'Autorité de régulation, de prendre des mesures exceptionnelles dont la mise en œuvre requiert des moyens financiers importants. Cela peut être le cas, par exemple, pour le réaménagement du plan de gestion du spectre de fréquences radioélectriques ou pour le rétablissement des communications suite à une catastrophe naturelle.

Les dispositions prévues, à cet effet, par la loi n°061-2008/AN, sont rendues applicables grâce à l'adoption, en juin 2020 d'un décret portant définition des modalités d'utilisation du Fonds d'appui à la mise en œuvre des mesures exceptionnelles dans le secteur des communications électroniques (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Decret_N__2020-536_Utilisation_du_Fonds_Mesures_Exceptionnelles.pdf*).

Pour les acteurs du secteur et pour les populations, la mise en œuvre de mesures exceptionnelles, jugées bénéfiques pour eux, peut désormais être financée grâce aux ressources disponibles dans ce fonds.

1.3 Fixation du nombre de licences d'opérateur d'accès Internet

Dans le but de garantir le fonctionnement optimal du marché des communications électroniques, la loi a prévu que le nombre d'opérateurs dont l'activité est basée sur l'utilisation des fréquences radioélectriques puissent être limité. Cette disposition se justifie essentiellement par la nécessité d'assurer aux opérateurs autorisés à exercer que les ressources de fréquence dont ils ont besoin puissent être mises à leur disposition de manière à leur permettre de respecter les obligations de qualité de service et de couverture du territoire pour la satisfaction des consommateurs.

L'acte retenu dans la loi pour fixer le nombre limite d'opérateurs est un arrêté du ministre en charge du secteur. Le 27 mai 2020, le MDENP a pris un arrêté qui limite à dix le nombre maximum de licences qui peut être octroyé pour la fourniture de service d'accès Internet par Boucle Local Radio au Burkina Faso.
(*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Arrete_N__2020-036_portant_fixation_du_nombre_de_licences_BLR.PDF*)

1.4 Fixation des redevances pour les prestataires de service de confiance

En vue de stimuler le développement des prestations de services nécessaires à l'essor de l'économie numérique dans notre pays, la loi n°045-2009/AN portant réglementation des services et transactions électroniques au Burkina Faso a été adoptée en novembre 2009 (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Loi_N___045-2009_portant_reglementation_des_services_de_transactions_electroniques_au_BF.pdf*).

Elle prévoit que les prestataires de ces services soient accrédités par l'Autorité de régulation et que l'exercice de leurs activités soit soumis au paiement d'une redevance annuelle.

Pour opérationnaliser cette loi, le MDENP a adopté, en octobre 2020, l'Arrêté n°2020 -083/MDENP/CAB fixant le montant annuel et les modalités de paiement de cette redevance pour les prestataires concernés (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Arrete_N__2020-83_Redevance_pour_les_Services_de_confiance.pdf*).

L'Autorité de régulation peut donc désormais examiner les dossiers et délivrer l'accréditation aux prestataires qui en font la demande.

2. Développement des infrastructures de communications électroniques

2.1 Construction du Backbone national

Le réseau Backbone national s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre en place une infrastructure de télécommunications en fibre optique pour le développement et l'accès aux services de communications modernes. Il est une infrastructure reliant tous les chefs-lieux de communes et les pays voisins, destiné au transport de la voix, des données et de la vidéo, et accessible à tous les acteurs des secteurs public et privé. Le projet de construction a été lancé officiellement en décembre 2017. Le coût total des travaux en cours est estimé à 59,1 milliards de F CFA. La réalisation est assurée par l'entreprise HUAWEI.

Au 30 septembre 2020, 1012,5 km de fibre optique ont été construits. Ce réseau relie six (06) chefs-lieux de régions, dix (10) provinces et trente-deux (32) communes *(Tableaux des données de la couverture géographique du Backbone)*.

2.2 Renforcement et extension du RESINA

Le Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA) est une infrastructure mise en place par l'Etat dans le but de favoriser l'avènement d'une administration électronique moderne et performante *(https://www.anptic.gov.bf/projets-1)*. Cette infrastructure permet, notamment : l'amélioration des communications internes entre administrations publiques, le déploiement d'applications métiers informatiques qui améliorent l'efficacité et la transparence dans le fonctionnement des services publics et l'offre de services en ligne au profit des citoyens.

Au cours de l'année 2020, des acquis ont été engrangés dans le renforcement et l'extension de cette infrastructure. Il s'agit de :

- la construction de seize (16) pylônes permettant l'accès aux services dans les localités de : Nouna, Sanaba, Solenzo, Toma, Gorom-Gorom, Saouga, Touka Korno, Diapaga, Karbougou, Mamangou, Kantchiari, Gayeri, Titao, Aourèma, Djibo, Boussouma ;
- le renforcement des réseaux locaux des hôtels administratifs de KAYA et DORI ;
- l'équipement en énergie solaire de vingt (20) sites pylônes dans les localités suivantes : Kombissiri, Nobéré, Pô, Korsimoro, Boussé, Yako, Gourcy, Sapouy, Nebou, Léo, Thyou, Cassou ,Dalo, Réo, Sabou, Toma, Nouna, Dira, Solenzo, Sanaba.

Ces actions ont pour bénéfice d'ouvrir l'accès au réseau pour les services de l'Etat qui y sont installés pour un traitement diligent des dossiers. A nos jours, plus de 2 172 bâtiments sont connectés au RESINA par le truchement d'un réseau urbain en fibre optique de plus de 600 km et par la technologie WIMAX/LTE dans les différentes régions. Elles réalisent également une amélioration de la qualité de service du RESINA notamment leur accessibilité et leur continuité. En 2020, le nombre de provinces couvertes par le RESINA est de 33 provinces.

3. Accroissement de la capacité de la bande passante Internet

3.1 Mise en place du PAV de Bobo-Dioulasso

Le Point d'Atterrissement Virtuel (PAV) est une réplique, pour un pays sans littoral, d'un point d'atterrissement physique des câbles sous-marins de télécommunications d'un pays côtier. Ces câbles sous-marins véhiculent des capacités de bande passante, quasiment illimitées, entre les différents pays et/ou continents.

Le premier PAV du Burkina Faso a été mis en service en 2018 à Ouagadougou (*http://pav.bf/*). Il est relié, par fibre optique, aux points d'atterrissement physique du Ghana et du Togo.

Au cours de l'année 2020, le PAV de Bobo-Dioulasso a été mis en service au mois de septembre. Il est financé par un prêt de la Banque Mondiale dans le cadre du PRICAO BF. Le coût de réalisation, cumulé avec celui du Point d'échange Internet (IXP), est estimé à 440 millions de FCFA.

Les bénéfices de la réalisation de ces infrastructures PAV sont notamment :

- la disponibilité d'une capacité de bande passante accessible à l'administration publique, aux opérateurs de téléphonie et aux fournisseurs d'accès Internet ;
- la baisse de coût d'accès à la bande passante d'environ 84% pour les fournisseurs d'accès Internet et les opérateurs et sa répercussion sur les tarifs des offres d'accès internet au grand public (*http://www.arcep.bf/internet/*) ;
- l'amélioration de la qualité de la connexion Internet ;
- l'augmentation du taux de pénétration de l'Internet à 39,50% au deuxième trimestre 2020.

L'impact attendu de la mise en exploitation du PAV et de l'IXP de Bobo-Dioulasso est :

- de permettre l'éclosion de nouveaux fournisseurs d'accès internet dans la capitale économique en leur offrant les mêmes opportunités qu'à ceux de Ouagadougou en termes de coûts réduits d'accès à la capacité et de qualité de services offerts ;
- d'améliorer significativement l'expérience utilisateur des consommateurs dans cette ville et ses localités environnantes ;
- de sécuriser la connectivité du pays à l'international.

3.2 Mise en place de l'IXP de Bobo-Dioulasso

Le Point d'échange Internet (IXP) est un lieu d'interconnexion entre les fournisseurs d'accès internet. Il permet aux fournisseurs d'accès Internet nationaux de conserver et d'échanger localement, entre eux, les trafics Internet de leurs clients.

L'IXP de Ouagadougou a été lancé en 2015 (*https://www.bfix.bf/*). L'inauguration de celui de Bobo-Dioulasso a été faite en septembre 2020. Il est financé par un prêt de la Banque Mondiale dans le cadre du PRICAO BF.

La mise en service de ces infrastructures IXP a pour bénéfices :

- l'amélioration de la qualité de l'accès Internet aux contenus et sites nationaux ;
- l'amélioration de la sécurité du trafic Internet échangé entre les nationaux ;
- l'amélioration de l'efficience économique de l'utilisation de la bande passante internationale ;
- l'augmentation de près de 1100% du trafic échangé localement au Burkina Faso.

Cérémonie d'inauguration du PAV et l'IXP de Bobo Dioulasso :

https://youtu.be/JnlL4STk7O4

3.3 Acquisition de capacité de bande passante internationale

Dans sa volonté de renforcer le fonctionnement des PAV et IXP de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, le Gouvernement, à travers le MDENP, a réalisé courant 2020, une opération d'acquisition de capacité supplémentaire de Bande passante internationale. Cette opération a été conduite, dans le cadre du PRICAO BF, grâce à un prêt de la Banque Mondiale. Une capacité de 15GBps, dont 10 Gbps pour Ouagadougou et 5Gbps pour Bobo-Dioulasso, a été acquise pour un coût global de 2,6 milliards FCFA.

Pour les opérateurs et le public en général, les retombés de cette opération sont, entre autres :

- la fluidification du trafic internet et l'amélioration de l'expérience utilisateur des consommateurs;
- la baisse du coût de la Bande passante internet international et par ricochet, celle des tarifs des offres pour le grand public (*http://www.arcep.bf/internet/*) ;
- la facilitation de l'éclosion de nouveaux fournisseurs d'accès Internet à Bobo-Dioulasso.

A ce jour, la capacité totale de la bande passante Internet internationale est de 60 Gbps.

4. Développement de l'administration électronique et intégration du numérique dans les secteurs socio-économiques

4.1 Délivrance de l'Agrément Technique Informatique

Afin d'assainir le milieu des prestataires de services informatiques et d'améliorer la qualité des prestations offertes, le Gouvernement burkinabè a mis en place un agrément technique en matière informatique sous forme de nature de recettes.

Cet agrément est une reconnaissance des capacités techniques des entreprises régulièrement installées au Burkina Faso et est le gage du savoir-faire technique de ces dernières. Il est octroyé par arrêté du Ministre en charge des TIC sur proposition de la Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC), chargée de l'examen technique des demandes.
L'agrément technique en matière informatique a une validité de trois (03) ans et est une pièce obligatoire dans les appels à concurrence des marchés publics. (*http://www.dgtic.gov.bf/?page_id=82*).
Depuis sa mise en place en 2017, 692 Agréments techniques ont été délivrés et ont apporté la somme de cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille (148 584 000) FCFA dans les caisses de l'État. Cet outil de contrôle qualité a permis de professionnaliser le milieu et ainsi identifier les prestataires capables de répondre au besoin de l'administration publique.

4.2 Conférence sur les enjeux des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui l'un des principaux outils d'échanges. Plébiscités par la jeune génération, ils offrent de nombreux avantages mais viennent également avec leurs lots de menaces. Il est donc important d'outiller les jeunes à utiliser ces outils avec responsabilité et prudence.

C'est pour répondre à cet impératif que le Ministère en charge des TIC, à travers la DGTIC, en partenariat avec l'ONG Terre des Hommes Italie, a organisé une conférence de sensibilisation sur les enjeux des réseaux sociaux au profit de cent (100) jeunes scouts venant des 13 régions du Burkina Faso.
L'objectif est de former ces jeunes sur les bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux mais également les mesures à prendre pour se protéger.

4.3 Actions du ministère pour faire face à la pandémie de la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a affecté le monde entier et ralenti les activités économiques. Elle a mis en exergue le potentiel du numérique qui a permis d'augmenter la résilience des populations face à une telle catastrophe et ce, sur plusieurs aspects. Ainsi, à travers le monde, le numérique a permis de continuer de nombreuses activités en ligne. A cela, s'ajoutent de nombreux outils numériques qui ont été proposés pour le diagnostic, le contrôle et la traçabilité des cas contacts.

Pour ce faire, de nombreuses initiatives ont été entreprises au Burkina Faso par l'entremise du MDENP parmi lesquelles on peut citer :

- la plateforme de surveillance de santé publique qui regroupe différentes solutions de diagnostic et de suivi de la pandémie (*https://www.surveillance-sante.bf/*) ;
- la plateforme web de CORUS qui permet de diffuser les informations et les données sur la COVID-19 (*https://corus.gov.bf*).
- l'appui à la mise en place et à l'utilisation de la visioconférence dans l'administration.

Ces initiatives ont permis de faciliter la diffusion des informations sur la pandémie mais également d'assurer une veille efficace concernant cette pandémie. En outre, elles ont permis d'assurer la continuité du service dans les administrations.

4.4 Organisation de cadres de concertations des Directions des Services Informatiques

Le 23 février 2016, le Gouvernement a adopté le décret portant organisation type des départements ministériels qui a consacré la création des Directions des Services Informatiques (DSI) comme unité administrative au sein des ministères et institutions.

Ces Directions, instruments stratégiques pour le développement du numérique dans l'administration publique, accompagnent la transformation numérique au sein de leurs institutions.

Afin d'assurer une synergie d'actions au plan national, deux cadres de concertation annuels entre les DSI et leur ministère de tutelle qu'est le MDENP ont été créés.
Ces tribunes annuelles du donner et du recevoir, visent à créer et à dynamiser une synergie entre les acteurs spécialistes des systèmes d'information au Burkina Faso à travers des partages d'expériences et des orientations stratégiques sur la gouvernance des SI, l'émergence de meilleures pratiques et la veille technologique sur l'évolution de l'écosystème numérique. Ce sont :

- Le Forum National des Directions des Services Informatiques (FNDSI) qui est à sa quatrième édition et est piloté par la Direction Générale des TIC (*http://www.fndsi.gov.bf*) ;
- La rencontre Technique des Responsables des système d'information de l'Administration (RT-RSIA) qui est à sa troisième édition et est pilotée par l'Agence Nationale des TIC (ANPTIC) (*https://www.anptic.gov.bf/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=115&cHash=d7ef070272e16d1c977c04bfcc0c47f0*;
- Le Forum National sur l'Open Source (FNOS) (*http://www.dgtic.gov.bf/?page_id=517*).

4.5 Mise en place d'incubateurs (cas de Ouagadougou ; cas de Bobo-Dioulasso)

L'un des piliers du développement de l'économie numérique est l'entreprenariat numérique qui se traduit par la création de nombreuses startups qui transforment nos modes de vie et de travail.
Afin de stimuler la créativité des jeunes et les accompagner dans la maturation et le développement de leurs projets, le Gouvernement burkinabè, à travers le projet e-Burkina mis en œuvre par l'ANPTIC, a recruté deux (02) incubateurs (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), avec pour objectif de renforcer l'entreprenariat numérique et la création de startups locales.

Ces incubateurs apportent aux promoteurs/trices de jeunes entreprises (start-up) ou aux porteurs d'idées de projets novateurs, un espace d'hébergement, de coaching, de formation pratique, de facilitation de réseautage et d'accompagnement pour la recherche de financement.

A ce jour, la promotion des compétences locales et de l'esprit d'entreprise dans l'économie numérique a permis d'accompagner 36 projets à Ouagadougou.

Cette activité est assurée par l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC).
(*https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=794987674404940&id=180161945887519*)

4.6 Déploiement de services Cloud

Le G-Cloud est un projet ambitieux du Gouvernement qui vise à mettre à la disposition des acteurs publics et privés du numérique, une infrastructure moderne pour faciliter l'hébergement des plateformes, des données ainsi que leur accès. Cette infrastructure contribue également à garantir la souveraineté numérique du pays (*https://www.anptic.gov.bf/projets-1*).

Son exploitation et son utilité se révèlent à travers l'un de ses premiers utilisateurs qu'est l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF). Cette université publique ambitionne d'offrir des formations en ligne accessibles à travers toutes les régions du pays.

L'opérationnalisation de cette université est facilitée par le cloud Gouvernemental qui permet l'accès aux ressources à travers tout le pays en assurant une plus grande disponibilité.

A ce jour, 22 501 apprenants/stagiaires sont inscrits pour bénéficier des formations en ligne sur la plateforme e-learning via l'Université Virtuelle du Burkina Faso (*https://ena.gov.bf/*). Cette plateforme a également permis la continuité des cours pendant la période de confinement.

La mise en place de l'UV-BF permet de désengorger les universités publiques et de rapprocher les offres de formation des étudiants dans les différentes régions. Elle constitue aussi une solution palliative au chevauchement des années académiques de nos universités.

Le déploiement de la solution de e-learning est assuré par l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) en collaboration avec l'UV-BF et les universités publiques du Burkina Faso.

Le G-Cloud offre également une opportunité d'héberger, sur place, au Burkina Faso, les données sensibles à caractère personnel du ministère de la santé. Selon les dispositions du nouveau code de santé du Burkina, toutes les applications afférentes aux données à caractère personnel du ministère de la santé devront désormais être hébergées sur le G-Cloud. A ce jour, une partie des données du ministère de la santé ont été rapatriées sur le cloud gouvernemental.

Par ailleurs, des applications transversales ont été déployées dans le cloud gouvernemental, à savoir :

- Le circuit intégré des missions (CIM) ou e-Travel/e-missions qui est une plateforme pour la gestion des missions internes et externes du personnel de l'administration publique. Cette solution permet une meilleure rationalisation des dépenses de l'État et une amélioration du suivi des missions intérieures et extérieures ;
- Le Système Intégré de Gestion Électronique des Documents (SIGED) assure la dématérialisation des procédures clés de l'Administration relatives à la gestion documentaire. La couverture fonctionnelle du SIGED porte sur la gestion électronique du courrier (GEC), la gestion électronique des documents (GED), le système d'archivage électronique des documents (SAE), la gestion des performances du personnel des ministères et institutions à travers le suivi des délais de traitement des dossiers ;
- Le Système Intégré de Gestion des Établissements Publics de l'Etat (SIGEPE), né du constat des difficultés que rencontre la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) dans la consolidation des données pour l'Assemblée Générale des EPE (AG-EPE), permet à ces deux structures d'accéder aux données agrégées des EPE pour un meilleur suivi de leurs activités. Ainsi, onze (11) EPE exploitent cette plateforme pour une meilleure automatisation de leur système d'information ;
- Open Election qui est une plateforme web permettant au grand public de suivre les résultats des élections (présidentielle, législatives et communales). Cette plateforme a permis la visualisation des résultats des élections présidentielle et législatives 2020 du Burkina Faso.

En vue de stimuler l'utilisation des applications numériques développées, l'arrêté n°2020-037/PM/CAB du 13 juillet 2020 portant adoption d'applications numériques au profit de l'Administration publique a été pris par le Premier Ministre (*https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/0876_MDENP_Arrete_portant_adoption_d_application_numeriques_au_profit_de_l_Administration_publique.pdf*).

5. Développement de la culture de l'entreprenariat numérique et renforcement de l'écosystème digital

5.1 Développement de la Plateforme PLATINUM

Le PLATINUM est une plateforme qui vise à donner de la visibilité aux innovations numériques en constituant un point focal ou une sorte de trait d'union entre porteurs de projets, business angels (investisseurs), responsables de programmes et projets de développement et structures d'accompagnement.

Lien du site web : http://www.platinum.bf/

La plateforme vise à créer un environnement favorable à la concrétisation des projets qui ne sont pas valorisés par faute d'accompagnement ou d'encadrement. A la date du 30 Novembre 2020, environ 40 projets et une dizaine d'incubateurs sont enregistrés sur la plateforme et un mécanisme de suivi-évaluation de la progression des projets est disponible. En perspectives, il est envisagé la mise en place d'un système d'identification, de traitement des problèmes.

5.2 Organisation de la semaine du Numérique

La semaine du numérique est une manifestation à caractère national de promotion et de vulgarisation du numérique. Elle se déroule chaque année au Burkina Faso et réunit les acteurs de l'écosystème ainsi que le grand public autour d'activités dont des conférences-panels, un salon d'exposition, des jeux concours, des formations, etc. Les acteurs contributeurs sont essentiellement les opérateurs de téléphonie mobile, l'Autorité de régulation et quelques entreprises du secteur. L'année 2020 a connu la seizième édition de l'évènement dans un contexte de pandémie de la COVID-19 qui a permis d'expérimenter un modèle hybride (en présentiel et en ligne) dont l'efficacité a été prouvée.

Lien du site web : https://semainedunumerique.bf/

5.3 Organisation des Conférences au Faso sur le Numérique (COFAN)

L'organisation des COFAN vise à créer une interface entre les acteurs du secteur des TIC pour débattre des nouvelles thématiques afin de révolutionner plusieurs secteurs de l'économie nationale. Elles permettent également de sensibiliser sur les opportunités des TIC afin de répondre aux défis actuels de développement et de susciter des partenariats pour la définition de stratégies d'utilisation des TIC dans l'ensemble des secteurs socio-économiques. L'activité a déjà été réalisée en collaboration avec une dizaine de partenaires.

Des articles de quelques sessions : *https://www.facebook.com/page/611656038905993/search?q=cofan*

5.4 Organisation du concours de détection des jeunes talents en TIC

Le concours de détection de talents Génie TIC, qui est à sa 5ème édition en 2020, est une initiative qui vise à identifier des porteurs d'idées innovantes dans le domaine du numérique à même de résoudre des problèmes dans des secteurs prioritaires. Il permet de récompenser les premiers de chaque catégorie des secteurs prioritaires identifiés. A ce jour, environ 50 projets lauréats ont bénéficié d'un accompagnement et des partenariats ont été établis ou sont en cours de validation, afin de mettre à la disposition des porteurs de projets des niveaux d'accompagnement plus intéressants. Il s'agit entre autres de la signature de la convention de partenariat entre la DGDI et l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) pour l'appui et le soutien aux projets innovants recensés et validés sur PLATINUM. Également la collaboration avec le programme Burkina Startups pour l'assistance à la soumission des projets et le processus de mise à disposition du cadre réglementaire pour la protection et la promotion des startups.

Lien du déroulement du concours : https://www.concours-innovations.bf/

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) est le principal partenaire financier de l'initiative.

5.5 Organisation des Hackathons

Afin de stimuler l'innovation et la création de services innovants à valeur ajoutée, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place un programme de développement de solutions numériques sur des secteurs stratégiques de développement identifiés.

Cette action a pour objectif principal de favoriser la création et le développement de produits et services d'information innovants, en phase avec l'évolution des technologies et qui répond au mieux aux besoins des citoyens.

Ce concours met en avant les compétences des jeunes innovateurs burkinabè et permet de faciliter la vulgarisation et l'appropriation des produits « Made in Burkina ». L'année 2020 a connu la 4ème édition [1] avec environ 45 projets soutenus en termes de primes et d'actions d'orientations.

Lien du déroulement du concours : https://www.concours-innovations.bf/

6. Accès de la population aux services postaux modernes

6.1 Extension du réseau postal

Cette action consiste à construire et à ouvrir de nouvelles agences sur le territoire national pour étendre le réseau postal. Elle a pour objectif de promouvoir l'offre de services postaux et à améliorer le taux de couverture postale. Elle vise également à moderniser le réseau par l'interconnexion de toutes les agences postales. Le taux d'interconnexion est actuellement de 98% soit 114 agences. Au cours de l'année 2020, deux (02) nouvelles agences ont été ouvertes : il s'agit des agences de Tchériba (115ème) dans la province du Mouhoun et de Tiébélé (116ème) dans le Nahouri. Leur coût de réalisation a été de 198 039 093 FCFA. Elles ont été entièrement financées par le budget de LA POSTE Burkina Faso.

L'ouverture de ces agences a permis de rapprocher et de rendre accessibles l'ensemble des services postaux à la population desdites localités et d'améliorer les indicateurs postaux notamment le taux de couverture postale en superficie et par habitant.

Pour plus d'informations sur les réalisations, cliquer sur le lien suivant : http://laposte.bf

Inauguration de l'Agence de Tiébélé

Inauguration de l'Agence de Tchériba

6.2 Développement de partenariats stratégiques

Dans le cadre de la réalisation de ses missions de service public, LA POSTE BF collabore avec d'autres institutions en développant des partenariats stratégiques. Ce type de partenariat a pour objectif d'assister les structures dans l'envoi diligent de leurs colis à destination de leur public cible. Pour cette année 2020, elle a noué un partenariat avec le Ministère de la Santé pour la collecte et la livraison des contenants des échantillons biologiques des centres médicaux avec Antenne chirurgicale (CMA), des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et universitaires (CHU) sur l'ensemble du territoire national. Pour cette première année de partenariat, La Poste BF a enregistré plus de 3 000 envois dans le cadre du transport des échantillons biologiques.

Par ce partenariat, le Ministère de la Santé a amélioré la desserte et la disponibilité des produits et services sanitaires aux formations sanitaires.

Pour plus d'informations sur les réalisations, cliquer sur le lien suivant : http://laposte.bf

6.3 Mise en place d'une plateforme de e-commerce (Fasoranana)

La Poste BF a mis en place une Marketplace (plateforme de e-commerce) dénommée Fasoranana qui a pour objectif de constituer le plus grand marché virtuel du Burkina Faso. Cette plateforme permet, d'une part, aux offreurs de biens et services du Burkina Faso et d'ailleurs, de proposer leurs offres et, d'autre part, à l'ensemble des demandeurs nationaux et internationaux de pouvoir faire des achats en ligne via orange money ou mobicash ou à la livraison et de recevoir leurs livraisons par Post'Eclair pour ceux qui résident au Burkina Faso.

De manière fonctionnelle, La Poste BF est promotrice de la Market Place Fasoranana sur laquelle elle permet aux clients du Burkina Faso de faire des achats en ligne, à partir de leurs lieux de résidence dans la boutique de leur choix et de recevoir la livraison.

Ranana : en langue moré traduit « Acheter facilement » et/ou « acheter moins cher ».

La Plateforme a enregistré à ce jour plus de 380 commandes livrées avec environ 40 fournisseurs. Elle a joué un rôle important pendant la période de confinement en permettant l'accès à certains produits de base tels que les gels hydroalcooliques, les masques, les denrées alimentaires, etc. L'ambition de La Poste BF est de reconstituer le marché physique dans le virtuel à travers Fasoranana. A terme, le client devra pouvoir faire toutes ses courses sur la Marketplace en trouvant tout ce dont il a besoin.

Pour plus d'informations cliquer sur le lien suivant :https://www.fasoranana.bf/

III

PERSPECTIVES

Dans le sous-secteur du numérique, les actions futures tendront vers :

- le déploiement de 801 km de Fibre optique dans le cadre du Projet Backbone National des Télécommunications ;
- la réalisation d'une étude pour la mise en place du projet de connectivité urbaine très haut débit (PCU-THD) ;
- la mise en place d'un observatoire des d'infrastructures haut débit du Burkina Faso (Outil SIG) ;
- l'extension de la couverture du RESINA aux dix (10) Chefs-lieux de province restants ;
- le renforcement du RESINA par la construction de 13 sites de réseaux sans fil ;
- la mise à niveau de 272 réseaux locaux dans les bâtiments administratifs ;
- l'interconnexion de 200 bâtiments administratifs au RESINA ;
- la délivrance de 500 certificats dans le cadre du Passeport (P@SSTIC) pour la valorisation des compétences numériques de base ;
- l'organisation de la Table Ronde de partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC ;
- la mise en place de plateformes numériques pour la fourniture de services électroniques au sein de l'administration ;
- l'organisation de la 17ème édition de la Semaine du numérique ;
- l'évaluation de la maturité numérique de 20 administrations publiques.

Dans le sous-secteur postal, les actions futures tendront vers :

- le renforcement du réseau postal par la construction de trois (03) agences postales en 2021 ;
- la création d'agents externes de distributeurs de services postaux ;
- le déploiement d'une plateforme de services postaux pour les agents externes à l'image des revendeurs des paiements électroniques ;
- la mise en place de la banque postale ;
- la tenue de la deuxième édition du forum de la poste et du commerce électronique en présentiel ;
- la création d'une structure dédiée à l'éducation financière ;
- la mise en œuvre du projet d'adressage national ;
- l'implémentation du projet e-poste (établissement express d'actes administratifs en ligne) ;
- l'élargissement du partenariat Ministère de la Santé - LA POSTE BF aux 8 000 CSPS pour la livraison des produits sanitaires.

CONCLUSION

Le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes s'est inscrit dans une dynamique de reddition de comptes à l'égard de l'ensemble des acteurs, des partenaires et des bénéficiaires des services du numérique et des postes. Il a, pour ce faire, initié l'élaboration annuelle du panorama de ses actions qui fait toute la lumière sur la performance réelle en présentant les actions fortes réalisées annuellement au bénéfice des populations.

La présente édition, qui est la première du genre, a permis, d'abord, de présenter les attributions et l'organisation du département. Elle a, ensuite, servi de cadre d'analyse de la performance ainsi que des actions réalisées dans les domaines du numérique et des postes, dont le développement constitue la mission principale du ministère. De cette analyse, il ressort une efficacité satisfaisante du ministère dans les domaines susmentionnés à travers la réalisation d'activités qui tendent globalement à assurer une meilleure connectivité à Internet, une meilleure appropriation des services du numérique et une plus grande accessibilité aux services postaux. Les actions du département ont donc contribué à créer des outils et les conditions adéquates pour faciliter le travail et la vie quotidienne des populations.

Le présent panorama a, enfin, servi de tremplin pour présenter les ambitions du ministère, pour l'année 2021, en matière de développement du numérique et de promotion des services postaux. Ces ambitions s'inscrivent dans la poursuite des initiatives déjà engagées afin de faire du secteur la rampe de lancement du véritable développement économique et social de notre pays.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des données de la couverture géographique du Backbone

N°	Tronçon fonctionnel	Localités	Régions	Provinces	Communes urbaines	Communes rurales	Communes totales
T01	Ouagadougou – Léo	Ouaga DCI	1	1	1		1
		Ouaga 2000					
		Saponé				1	1
		Ipelcé				1	1
		Sapouy		1	1		1
T02	Léo - Gaoua	Léo		1	1		1
		Bouara				1	1
		Ouessa				1	1
		Dissin				1	1
		Diébougou		1	1		1
		Tiankourou				1	1
		Bouroum-Bouroum				1	1
T03	Gaoua - Banfora - Bobo- Orodara	Gaoua	1	1	1		1
		Loropéni				1	1
		Ouo				1	1
		Sidéradougou				1	1
		Tiéfora				1	1
		Banfora	1	1	1		1
		Toussiana				1	1
		Péni				1	1
		Bobo-Dioulasso	1	1	1		1
		Orodara					
		Koloko					
T04	Tougan - Koudougou - Léo	Tougan					
		Toma					
		Didyr					
		Réo					
		Koudougou					
		Sourgou					
		Sabou					
		Thiou					
		Gao					
		To					
T05	Ouagadougou - Kongoussi- Kaya- Dori	Front. Niger (Seytenga)					
		Seytenga				1	1
		Dori	1	1	1		1
		Bani				1	1
		Yalgho				1	1

N°	Tronçon fonctionnel	Localités	Régions	Provinces	Communes urbaines	Communes rurales	Communes totales
		Tougouri				1	1
		Pissila				1	1
		Kaya	1	1	1		1
		Kongoussi					
		Sabcé					
		Dapélogo					
		Pabré					
T06	Dori - Fada N'Gourma	Taparko					
		Mani					
		Bogandé					
		Piéla					
		Bilanga					
T07	Fada N' Gourma – Tenkodogo	Fada-N'Gourma					
		KOMIN-YANGA					
		OUARGAYE					
		DOURTENGA					
		LALGAYE					
		Tenkodogo					
T08	Batié - Gaoua - Kampti Frte RCI	Front. RCI (Bodana)					
		Perigban				1	1
		Kampti				1	1
		GBOMBLORA				1	1
		LEGMOIN				1	1
		Batié		1	1		1
	TOTAL		6	10	10	22	32
			Couvertures par les travaux Fibre Optique				

Légende pour la lecture

- Chef-lieu de région
- Chef-lieu de province
- Site ODF outdoor
- Site ODF indoor

Annexe 2 : Lexique de l'économie numérique et des postes

https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Lexique_de_l_economie_numerique_et_des_postes.pdf

Annexe 3 : Rapport sur la maturité numérique des administrations publiques au Burkina Faso

https://www.mdenp.gov.bf/fileadmin/user_upload/storages/documents/Rapport_sur_la_maturite_numerique_version_finale.pdf